



BARÈME HONORAIRES TTC

CASA-TEVA Votre Agence Immobilière

TRANSACTION VENTE - Offres de vente

< 60 000,00 € : 5 000€

De 60 001€ à 120 000€ : 7% (avec un minimum de 5000€)

De 120 001€ à 200 000€ : 6% (avec un minimum de 8000€)

> 200 001€ : 5% (avec un minimum de 12000€)

Détail : Tous type de mandat, tranches cumulatives : non

Ces honoraires comprennent la négociation, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

FRAIS DE REDACTION ET SUIVI DE DOSSIER (sans négociation) – Offre de vente

< 100 000€ : 1 000€

De 100 001€ à 200 000€ : 2 000€

> 200 001€ : 3 000€

Détail : Tous type de mandat, tranches cumulatives : non

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

TRANSACTION LOCATIVE (locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989) - Offres De Location

Détails : Tous types de mandat

1) HONORAIRES PART LOCATAIRE :

a) Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail (€/m²) : 6€ TTC

b) Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²) : 3€ TTC

2) HONORAIRES PART PROPRIETAIRE :

a) Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail (€/m²) : 6€ TTC

b) Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²) : 3€ TTC

c) Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (taux appliqué au loyer annuel hors taxe et hors charge) : 5% TTC

200€ TTC par avenant au bail à la charge du bailleur et du locataire pour 50% chacun.

TRANSACTION LOCATIVE (droit commun) - Offres De Location

Détails : Tous types de mandat

1) PARKINGS - BOXES - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties)

- Honoraires de location et de rédaction d'actes : 125€ TTC

2) BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (à répartir entre le bailleur et le preneur)

- Honoraires de location (taux appliqué au loyer annuel hors taxe et hors charge) : 30% TTC

- Honoraires de rédaction d'actes (taux appliqué au loyer annuel hors taxe et hors charge) : 5% TTC

Facturation minimum 300€ TTC

AVIS DE VALEUR

1) Estimation simple : 90€ TTC

2) Estimation simple + mandat de vente : OFFERT



BARÈME HONORAIRES

CASA-TEVA Votre Agence Immobilière

GESTION LOCATIVE – LOTS D’HABITATION – PARKING

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)

Honoraires de base – sur la base du total des encaissements mensuels

(Minimum facturation 20€ TTC)

HT : 5.83% TTC : 7%

Honoraires de Garantie des Loyers Impayés – sur la base du total des encaissements mensuels par lot

HT : 2.5% TTC : 3%

Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)

HT : 3.61€ TTC : 4€

HONORAIRES DE PRESTATIONS OCCASIONNELLES

Gestion Administrative

Frais de constitution de dossier (congés bailleur...)

HT : 125€ TTC : 150€

Honoraires de rédaction d’acte de renouvellement ou d’avenant pour chaque partie bailleur et locataire

(Dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)

HT : 125€ TTC : 150€

Gestion Financière

Frais de déclaration de TVA (par trimestre)

HT : 16,67€ TTC : 20€

Frais de d’arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise

HT : 50€ TTC : 60€

Frais pour l’établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :

Par an et par immeuble géré : 1 lot

HT : 62.50€ TTC : 75€

Par lot complémentaire sur un même immeuble :

HT : 4.67€ TTC : 5.00€

Représentation et procédure

Autre prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi de dossier de conciliation, nouvelles obligation réglementaires et législatives, etc.) : **A LA VACATION HORAIRE**

VACATION HORAIRE HT : 62.50€ TTC : 75.00€

Les prix TTC sont calculés sur la base d’un taux de TVA de 20%.

Barème applicable à compter du 1 juin 2024